



CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

PM-15

Groupes et associations de sécurité et de protection de la vie privée

Juill. 2026



Gestion de programme à l'échelle organisationnelle

Program Management

PM-15 – Groupes et associations de sécurité et de protection de la vie privée (PaFF)

Énoncés :

Déterminer et institutionnaliser les contacts avec certains groupes et certaines associations de la collectivité de la sécurité pour :

- a. faciliter la formation continue de son personnel en matière de sécurité et de protection de la vie privée
- b. se tenir au fait des pratiques, des techniques et des technologies recommandées en matière de sécurité et de protection de la vie privée
- c. échanger de l'information à jour sur la sécurité et la protection de la vie privée, notamment sur les menaces, les vulnérabilités et les incidents

Responsable : Aucun

Discussion :

Il est important de maintenir un contact continu avec les groupes et associations de sécurité et de protection de la vie privée dans un environnement où les technologies et les menaces évoluent rapidement. Par groupes et associations, on entend les groupes d'intérêts spéciaux, les associations professionnelles, les forums spécialisés, les groupes de nouvelles, les groupes d'utilisatrices et utilisateurs et les groupes de pairs professionnels de la sécurité et de la protection de la vie privée dans des organisations similaires. L'organisation sélectionne les groupes et les associations de sécurité et de protection de la vie privée selon les fonctions liées à sa mission et à ses activités. L'organisation échange de l'information sur les menaces, les vulnérabilités et les incidents, ainsi que du contexte, des techniques de conformité et des problèmes liés à la protection de la vie privée conformément aux lois, aux décrets, aux directives, aux politiques, à la réglementation, aux normes et aux lignes directrices applicables.